

**Type de réunion**

Réunion d'écoles publiques

**N°3 : Vers quel type d'égalité l'école doit-elle tendre ?**

Il existe des inégalités sociales, sexuelles et géographiques.

On doit proposer un maximum de chances aux enfants mais le coût des études joue un rôle discriminatoire pour les familles.

L'accès à une scolarisation en maternelle à partir de deux ans permet de compenser des déficits culturels, en permettant à certains enfants d'investir des apprentissages qui s'exercent habituellement au sein des familles. Le rôle des familles dans l'éducation est néanmoins réaffirmé, en conséquence, la scolarisation dès deux ans pourrait ne pas être systématique.

Il ne faut pas confondre l'école maternelle, où s'exercent des apprentissages scolaires bien identifiés avec le jardin d'enfant. Cette différenciation ne remet pas en cause l'action éducative de cette seconde institution ni la compétence de ses personnels, elle répond d'une part à des besoins éducatifs spécifiques (compensatoires) et d'autre part à une demande de services (accueil).

La scolarisation dès trois ans devrait être obligatoire.

Qui assume les coûts de fonctionnement des structures ? Qui rémunère les emplois ? L'assemblée présente réaffirme à l'unanimité l'importance d'un pilotage et d'un financement à hauteur de l'État afin de niveler au mieux les inégalités liées aux disparités de taille et de richesse des communes fussent elles regroupées en communauté ou en réseau.

Les rythmes scolaires disparates et plus centrés sur des besoins économiques et le rythme de vie des parents que sur les besoins des enfants sont, au final, géniteurs d'inégalités. Le rythme de l'école doit imposer le rythme social.

La semaine de classe mérite d'être repensée. Une certaine souplesse dans la gestion du samedi matin paraît nécessaire aux enfants de maternelle. En élémentaire, le travail de cette demi-journée permettrait de revenir sur les apprentissages de la semaine pour aider et remédier aux difficultés des plus faibles et permettre aux autres élèves de s'exercer. Cet assouplissement, défini clairement par un texte, aurait pour corollaire une réduction de la tolérance d'absentéisme et une responsabilisation des parents.

Statut et rôles du travail à la maison. Ces travaux restent nécessaires pour assurer la transition vers les méthodes de travail autonome de la 6<sup>e</sup>. Ils permettent d'informer les familles des apprentissages qui sont menés à l'école et de motiver l'élève qui a l'occasion de montrer ce qu'il y a appris. Un soutien devrait être apporté aux familles qui ont des difficultés à accompagner leurs enfants. Le samedi matin peut être un moment opportun pour un travail en partenariat avec l'école.

La mixité sociale, et la volonté de construire une école ouverte à tous sans aucune forme de discrimination reste un moteur d'équité et fait l'unanimité. La présence d'écoles privées aux côtés d'écoles publiques ne pose pas de difficulté tant que les résultats restent similaires et ne présentent pas d'aspect élitiste.

La constitution de classes de niveaux à l'entrée en 6<sup>ième</sup> ne satisfait pas les parents. Les efforts de l'école doivent porter sur la résolution des cas particuliers et sur la prise en compte des différences naturelles entre les élèves. Il faut étoffer le " RASED " pour remédier aux cas difficiles et continuer à former les enseignants en formation initiale et continue pour leur apprendre à différencier leur pédagogie.

## N° 08 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Présentation : Après un court exposé sur la définition du sujet et l'état des lieux, le débat est lancé par ces questions suivantes :

Comment réaffirmer le sens du travail et de l'effort scolaires ?

Comment développer le désir et le plaisir d'apprendre ?

Les parents présents sont favorables à un temps de travail scolaire quotidien à la maison pour :

- créer un lien entre l'école et les familles. Ces dernières pouvant alors s'investir dans les apprentissages scolaires.
- habituer l'élève d'école élémentaire à travailler en perspective de sa scolarité au collège et au lycée.

Une aide aux devoirs doit être apportée aux enfants que les parents n'ont pas les moyens d'aider pour diverses raisons et notamment leur non maîtrise du français.

Le sujet de la question qui concerne le temps scolaire est rappelé. Les participants affirment que la contrainte est nécessaire et que le concept d'effort doit être intégré par les élèves.

La validation de l'effort doit être récompensée même si la performance est insuffisante. Faut-il réhabiliter les bons points, le classement bien que ce dernier moyen puisse être démotivant pour les derniers ?

La place de la famille à l'école est également un moyen de rendre plus motivants les apprentissages, par une meilleure information sur les objectifs de l'école et les moyens de les atteindre.

Donner du sens aux apprentissages, c'est aussi créer des liens entre ceux-ci et la vie réelle, par exemple : la compréhension des fonctions de l'écrit dans l'environnement aide à motiver l'apprentissage de la lecture. La découverte précoce des métiers peut sensibiliser les enfants aux nécessaires compétences à acquérir pour parvenir à les exercer .

Travailler sur des projets de classe, d'école est une manière de rendre concrets les apprentissages qui s'y rattachent.

Les participants regrettent la dévalorisation des filières débouchant sur des métiers manuels, filières auxquelles on accède trop souvent par un constat d'échec dans les filières de l'enseignement général.

Concernant les sanctions, les présents souhaitent qu'un climat de confiance, bien préparé par les actions d'information citées plus haut, permette aux enseignants d'appliquer des punitions en cas d'entorse au règlement de l'école, règlement explicité aux enfants voire élaboré avec eux. L'enseignant est le " maître " dans sa classe.

Enfin que faire avec un enfant dont le comportement défie les règles communes et que les parents ne parviennent pas à raisonner ou soutiennent ? Certains participants souhaitent que l'école dispose d'un arsenal de sanctions plus important. Il est cependant rappelé que dans de tels cas, l'enfant exprime une souffrance qu'une sanction aussi sévère soit-elle ne réduira pas facilement et qu'il faut pouvoir s'attaquer aux causes de cette souffrance par une concertation en équipe éducative avec l'aide de services extérieurs.

## **N° 5 : Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?**

Quelles sont les matières fondamentales ?

Le Français , les Mathématiques recueillent l'unanimité, certains y ajoutent l'ouverture sur le monde. Savoir lire, écrire, et compter est le socle incontournable des compétences à acquérir à l'école élémentaire.

En français, un élève entrant au collège devrait être capable de rédiger un texte d'une dizaine de lignes en respectant les règles de syntaxe et d'orthographe.

En mathématiques, le calcul mental devrait être renforcé, la calculatrice n'étant qu'un outil pour s'affranchir, en situation-problème, des difficultés liées aux opérations pour se concentrer sur la procédure.

D'autres savoirs et savoir-faire importants :

L'ordinateur est également considéré comme un outil qu'il convient de maîtriser à l'école.

L'Éducation physique doit garder une place significative à l'école car une bonne maîtrise psycho-motrice est une condition des apprentissages cognitifs. Le corps et l'esprit sont intimement intriqués.

L'apprentissage d'une langue vivante à l'École élémentaire ne fait pas l'unanimité car c'est au détriment d'autres matières et notamment de l'apprentissage du français. Une intervenante souligne que lorsque l'apprentissage d'une langue est motivé par un projet professionnel fort, celui-ci se fait sans difficultés en un temps très court, alors qu'après un cycle de 7 ans de scolarité secondaire, peu d'étudiants sont bilingues. Ce qui ramène au problème du sens des apprentissages et son corollaire la motivation. D'autres intervenants pensent que le bilinguisme est plus développé chez nos voisins d'Europe du Nord notamment. En tout état de cause, il faut privilégier l'usage oral d'une langue.

L'Éducation à la citoyenneté doit être partagée entre l'école et les parents.

Les problèmes des élèves en difficulté sont évoqués, un parent pense que les maintiens sont nécessaires tant que les performances pour aborder le niveau supérieur sont insuffisantes. Les conséquences psychologiques des maintiens sont rappelées, le maintien ne doit pas faire partie de l'arsenal des sanctions, éventuellement employé comme une menace mais un moyen utilisé avec beaucoup de discernement et dans la concertation au niveau de l'équipe éducative.

Un renforcement horaire dans les matières fondamentales est-il efficace pour les élèves en difficulté ? Les membres du RASED présents répondent par la négative ; la maturation, l'élargissement de la base de connaissances sont des conditions de la réussite.

## **N° 12 : Comment les parents et les partenaires de l'école peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?**

Les rencontres parents enseignants, une information et une communication mutuelle favorisent la réussite des élèves en permettant aux familles et aux acteurs de l'institution de mieux se connaître. Les rencontres parents professeurs pourraient être systématisées, des outils de communication, du type cahier de liaison, institutionnalisés.

Les parents ont un rôle à jouer pour rendre leurs enfants autonomes, particulièrement à l'entrée en sixième qui pose aux élèves des difficultés d'adaptation.

Les parents souhaitent accompagner leurs enfants dans le travail scolaire.

Les communes peuvent s'impliquer efficacement, avec eux, dans la mise en place de structures périscolaires pour l'aide aux devoirs. La méthodologie d'apprentissage y prendrait une place privilégiée, aux cotés des contenus à retenir.

La notion de contrat à établir avec l'enfant semble importante, un contrat qui lui donnerait envie de réussir et qui préserverait le goût de l'effort au travers d'une dynamique de progrès. Il s'agirait de donner plus de sens aux apprentissages pour les motiver mais aussi de respecter les différences en leur permettant d'y accéder sur des durées plus souples. Une réflexion élargie sur la politique des cycles proposée par la loi d'orientation de 1989 est évoquée. Une application plus rigoureuse et mieux comprise de cette loi permettrait de respecter les rythmes d'apprentissage des élèves, de proposer des aides et des passerelles impliquant l'élève, ses parents, l'école et ses partenaires extérieurs. Un certain niveau de contrainte reste nécessaire aux activités proposées pour que le plaisir immédiat laisse une place au plaisir différé : " apprendre à travailler sans plaisir pour savoir prendre du plaisir plus tard ".

Les contrats éducatifs locaux ont vocation à articuler les temps d'activité de l'enfant. Ils pourraient s'appuyer plus sur les projets d'école et les projets d'établissement pour favoriser la réussite scolaire.

### **Remarques complémentaires sur le débat**

Réunion du 6/12/03 : 36 participants dont 8 parents et 1 élu.

Réunion du 9/12/03 : 16 participants dont 4 parents et 2 élus.

---

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

- 1 Le service public d'Éducation est national afin de niveler au mieux les inégalités liées aux disparités de taille et de richesse des communes, il doit rester ouvert à tous dès 3 ans.
- 2 Il est nécessaire de mieux former les enseignants pour leur apprendre à différencier leur pédagogie.
- 3 La sectorisation est une condition de l'égalité des chances.